



Villeparois  
**Conseil  
Municipal**  
  
du  
**05/04/2017**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois  
à 20 heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **23/03/2017**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance  
**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
10**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2015  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2015  
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE CINQ AVRIL**, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS:** Mesdames BOHN Christelle, VINCENT Marie-Thérèse.

Messieurs BAUGEY Florimond,  
BOURGOIS Michel, MICHEL Bruno, POUGET Jean-Pierre, MILLOT Pierre-Edouard, ROYER André,

**ETAIENT EXCUSES OU  
ABSENTS:**

BAGUET Nathalie  
DUARTE SERRA Jean  
WAII Mariam

Pouvoir donné à :

VINCENT Marie-Thérèse  
MILLOT Pierre-Edouard

**Lotissement « Les coteaux de la Roche »  
Budget 2017**

\*\*\*

**Rapporteur: Le Maire**

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2017, du lotissement « Les coteaux de la Roche » annexé à la présente délibération.

Je vous rappelle également que pour assurer le financement des travaux de viabilisation réalisés, nous avons souscrit un emprunt de 200 000 € qui couvre en partie ces dépenses et que le remboursement de cet emprunt est financé par une participation du budget communal à hauteur de 17 205 €.

Hormis le remboursement de cet emprunt et des crédits à hauteur de 500 € pour financer quelques frais annexes, ce budget ne comprend que les opérations habituelles de stock de début et de fin d'année.

Les ventes éventuelles de parcelles permettront de rembourser l'emprunt à s'inscrire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ADOpte** le budget primitif du Coteaux de la Roche 2017 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

<b>Décision :</b>	<b>Exprimées</b>	<b>10</b>
	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
	<b>Pour</b>	<b>10</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le